

Questions orales

• (1440)

M. David Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, le ministre n'est pas d'accord mais le premier ministre l'est. Lors d'une conférence de presse le 23 février 1990, le premier ministre a dit: «Nous voulons faire tout notre possible pour aider les pêches de la Colombie-Britannique.»

Le ministre peut-il nous donner des précisions telles que les dates de mise en oeuvre, les coûts prévus et la nature des programmes d'aide que le premier ministre a promis il y a à peine trois mois?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député doit être heureux de voir ce conseil venir à Ottawa et demander qu'on dépense sans compter pour régler le problème, puisque c'est ce qu'on fait partout.

En fait, la décision dont le député parle et qui a été prise en vertu de l'accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis n'oblige pas un seul pêcheur de la Colombie-Britannique—pas un—à vendre aux Américains. Ne l'oubliez pas.

* * *

LA JUSTICE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, c'est à la ministre de la Justice que je m'adresse.

Les éléments de preuve s'accumulent dans l'affaire David Milgaard. Il semble de plus en plus établi que Milgaard ait été victime d'une terrible erreur judiciaire lorsqu'il a été condamné pour meurtre il y a 20 ans.

Une nouvelle expertise médico-légale, effectuée cette fois par le médecin légiste en chef du Manitoba, met sérieusement en doute le seul élément de preuve qui rattache Milgaard au crime. Pourtant, le ministère de la Justice tergiverse et reste coi.

Quand la ministre va-t-elle prendre son rôle au sérieux et décider de ce qu'elle entend faire au sujet de David Milgaard?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai bien du mal à ne pas me fâcher contre le député. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Campbell (Vancouver—Centre): . . .qui m'a longuement interrogée à ce sujet devant le comité permanent et qui a été instruit des raisons pour lesquelles le ministère de la Justice a mis du temps à s'occuper de cette affaire.

Il sait pertinemment que ce n'est pas le ministère de la Justice qui est responsable de ce délai, mais bien le requérant lui-même, dont l'avocat n'a cessé de soumettre pour examen de nouvelles pièces au nom de son client.

À mon avis, le ministère de la Justice ferait preuve d'une extrême négligence s'il hâtait les choses et s'il avisait l'avocat de M. Milgaard qu'il ne devra pas fournir de nouvelles pièces au-delà d'une certaine date choisie arbitrairement.

En mai dernier, le requérant a eu recours aux services du médecin légiste en chef du Manitoba afin qu'il donne son avis sur la précédente expertise médico-légale. Ce rapport, qui est maintenant parvenu au ministère de la Justice, fait l'objet d'un examen et figurera parmi les pièces dont je devrai tenir compte au moment de rendre ma décision.

Si l'avocat de M. Milgaard continue de nous fournir des renseignements, je suis disposée à attendre, de façon à en tenir compte, afin de rendre l'audition la plus équitable possible.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, c'est au solliciteur général que je pose ma question supplémentaire.

Depuis 20 ans, Milgaard ne cesse de proclamer son innocence. Il a dû pour cela payer le prix fort. Il s'est vu refuser la libération conditionnelle—pas de confession, pas de libération conditionnelle. Aujourd'hui encore, il devait comparaître devant la Commission des libérations conditionnelles.

Compte tenu des aspects uniques de cette cause, joints au fait que M. Milgaard a pu être injustement condamné, le solliciteur général pourrait-il recommander dans son cas une libération conditionnelle complète?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, ma collègue la ministre de la Justice vient de déclarer, je pense, qu'elle examine cette affaire tandis que l'avocat de M. Milgaard continue de lui fournir de nouveaux renseignements. Dans ces conditions, j'estime que le ministère de la Justice s'acquitte parfaitement bien de son rôle.